



## VILLE DE Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 15 décembre 2025 à 19 h 00, à l'hôtel de ville sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

### Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire  
M<sup>me</sup> Amélie Côté, conseillère  
M. Martin Gélinas, conseiller  
M<sup>me</sup> Annick Latour, conseillère  
M<sup>me</sup> Judith Bujold, conseillère  
M<sup>me</sup> France Gendron, conseillère

### Est absente :

M<sup>me</sup> Marie Levert, conseillère

### Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Halpin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Audrey-Maude Parisien, greffière  
M<sup>me</sup> Annie Lo, trésorière

### **403-12-25      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par:      M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour  
Appuyé par:            M. le conseiller Martin Gélinas  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

### **-----      1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande à être entendu.

### **POINTS DE DÉCISION**

### **404-12-25      ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption du budget de la Ville pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT la présentation du budget.

Il est proposé par:      M. le conseiller Martin Gélinas  
Appuyé par:            M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté  
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026, tel que présenté, au montant de 44 646 840 \$.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



405-12-25

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption, au plus tard le 31 décembre de chaque année, du programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par: M<sup>me</sup> la conseillère Judith Bujold

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour un montant total de 36 717 119 \$ réparti comme suit:

Année	Montant
2026	3 520 833 \$
2027	16 746 684 \$
2028	16 449 602 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

----- 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M<sup>me</sup> Sophie Brunelle
- M. Richard Favreau
- M. Réal Théorêt

406-12-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par: M<sup>me</sup> la conseillère Amélie Côté

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 39.

---

Sylvain Bouchard  
Maire

---

Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 à 19 h 00.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière